



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/22

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par l'Association « Chapeau l'Artiste » pour la représentation d'un concert jeune public

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le contrat de cession présenté par l'Association « Chapeau l'Artiste » prévoyant l'organisation d'un concert le mercredi 17 avril 2024 de 15h00 à 16h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

DÉCIDE :

Article 1 : Le contrat de cession avec l'Association « Chapeau l'Artiste », sis 5 rue Jean Beausire, 75004 Paris, représenté par Pierre DEVANLAY, son président, est accepté,

Article 2 : Le concert « Chapeau l'Artiste » sera présenté à 15h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche,

Article 3 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, et les conditions d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente,

Article 4 : Le coût de la prestation est arrêté à 1 400€ (mille quatre cents euros) TTC,

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 06 mars 2024

Mis en ligne le 06/03/2024

Document rendu exécutoire le 06/03/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
076-217805712-20240306-2024-22-AR
Date de réception préfecture : 06/03/2024